

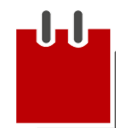
L'agenda des abonnés Moniteur Juris : pour retrouver tous les services associés à votre abonnement. Restons connectés.



LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS A ÉTÉ MIS À JOUR

La mise à jour n° 91 du CGCT intègre notamment la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 (fiches 1.61.100, 3.33.102, 2.33.120, 2.11.060, ...). Elle comprend également des modifications relatives à la modification du code de la commande publique (fiche 1.31.020...), à la conférence nationale des services d'incendie et de secours et à l'exercice de mandat local par les militaires en position d'activité (fiche 2.12.170...).

[JE LE CONSULTE](#)



LE N° 198 DE CONTRATS PUBLICS EST EN LIGNE

Au sommaire de ce numéro :

Le décompte des marchés : élaboration et régime juridique

Les marchés publics s'achèvent par l'établissement d'un décompte qui récapitule l'ensemble des droits et des obligations des parties. Cependant, le terme de « décompte » s'applique à plusieurs documents : projet de décompte, décompte général, décompte général et définitif... Comment s'articulent ces différentes étapes ? Quels sont les délais à respecter ? Dans quels cas un décompte général peut-il devenir tacitement définitif ? Les principes d'unité et d'intangibilité sont-ils toujours d'actualité ? Comment bien rédiger un décompte... ?

Réception, réserves et décompte - Vincent Cressin

Le projet de décompte final : ultime demande de paiement du titulaire du marché - Arnaud Latrèche

Établissement du décompte général : points de vigilance - Isabelle Bonardi

Décompte général devenu tacitement définitif : qui ne dit mot consent - Emmanuel Perois

L'unicité du décompte : un principe en voie de dispersion - Clarisse David et Walter Salamand

L'intangibilité du décompte : un principe toujours d'actualité - Laurent Séry et Elisabeth Lançon

Les décomptes dans les marchés de fournitures et de services - Rachel Cattier

La contestation du décompte général - Guillaume Gauch et Romain Millard

État du droit concernant le calcul du délai de paiement en cas de contestation du décompte général - Akif Ekinci et Olivier Metzger

Tour d'horizon de la jurisprudence récente relative aux décomptes de résiliation - Pierre Reine et Arnaud d'Argoubet

[JE LE CONSULTE](#)



LA REVUE COMPLÈMENT COMMANDE PUBLIQUE EST EN LIGNE

Ce nouveau numéro de *Complément commande publique* vous propose une table de correspondance entre les 1747 articles du nouveau Code de la commande publique et les différents textes législatifs et réglementaires (ainsi que certaines jurisprudences remarquables) dont il est issu. Il est complété par une réflexion sur les commissions d'appel d'offres et leur avenir incertain au sein du nouveau code.

- Table de correspondance (partie législative)

- Table de correspondance (partie réglementaire)

- La Commission d'appel d'offres est-elle en danger ?

[JE LA CONSULTE](#)



DÉMONSTRATION INTERACTIVE JEUDI 20 JUIN À 14H30

Sujets abordés pendant ces 30 minutes d'échanges :

Consulter le Code de la commande publique récemment mis en ligne

- ▶ la partie 1 du nouveau code officiel, relative aux éléments de définitions et au champ d'application des contrats de la commande
- ▶ le premier livre de la partie 2, relatif aux marchés publics standards, qui constitue le tome 1 de l'ouvrage.

Nos trucs et astuces pour accéder rapidement à l'information recherchée et tirer le meilleur parti des fonctionnalités du site

Intervenant : **Christophe Vitello**, expert Moniteur Juris.

[JE M'INSCRIS](#)

* FORMATIONS : Nouvel avantage abonnés MONITEUR JURIS *

Bénéficiez de **10% de remise** sur les prochaines formations du Moniteur avec le code promo **JURIS19**. Offre valable pour toute inscription avant le 15/07/2019, sous condition d'abonnement actif à Moniteur Juris.

[>> JE DÉCOUVRE LA LISTE DES FORMATIONS](#)



ASSISTANCE ABONNÉ

Notre Assistance Abonné se tient à votre disposition si vous souhaitez obtenir une réponse, bénéficier d'un conseil ou d'une aide personnalisée, pour mieux vous approprier votre abonnement.

- **Par téléphone :** 01 79 06 70 00 du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00 (17h00 le vendredi)
- **Par email :** moniteurjuris@infopro-digital.com
- **Par courrier :** MONITEUR JURIS - Case n°61 - Antony Parc 2 - 10, place du Général de Gaulle - BP 20156 - 92186 ANTONY CEDEX